

**Semaine du 5 au 9 décembre 2022**

## **RUP – Premiers échanges de vues en commissions du Parlement européen sur l'évaluation de la nouvelle Communication RUP**

Suite à la publication par la Commission européenne, le 3 mai 2022, de sa Communication sur les régions ultrapériphériques (RUP) intitulée « *Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union* », le Parlement européen s'est saisi de ce dossier et a nommé un rapporteur pour évaluer la nouvelle communication.

Le Rapporteur, l'eurodéputé Alvaro Amaro (PPE, PT), a présenté son projet de rapport "*Evaluation de la nouvelle communication de la Commission européenne sur les régions ultrapériphériques*" en commission du Développement régional du Parlement européen le 30 novembre dernier.

Le Rapporteur pour avis, le député européen Gabriel Mato (PPE, ES) a également présenté son projet de rapport en commission de l'Agriculture et du développement rural du Parlement européen, le 29 novembre.

Lors des échanges de vues au sein de ces deux commissions, l'importance du programme POSEI (programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité) pour les RUP a largement été soulignée. Plusieurs députés européens ont appelé à son renforcement ainsi qu'à une augmentation de son budget dans le prochain cadre financier pluriannuel.

Les eurodéputés ont aussi insisté sur la nécessité de protéger les productions des RUP dans les accords commerciaux conclus entre l'Union européenne et les pays tiers, qui ont des productions en concurrence avec celles des RUP.

La Commission européenne, représentée par des directrices de la DG AGRI (Agriculture) et de la DG REGIO (Politique régionale et urbaine), a indiqué avoir bien pris note des demandes des eurodéputés.

La date limite pour le dépôt d'amendements au projet de rapport de la COM REGI est fixée au vendredi 9 décembre.

Vous pouvez accéder à ces deux projets de rapports aux liens suivants : [Projet de rapport COM REGI](#) et [Projet de rapport COM AGRI](#)

Vous pouvez revoir ces échanges au liens suivants : [COM REGI 30/12](#) [COM AGRI 29/11](#)

## COMMERCE INTERNATIONAL – Échange de vues relatif à l'évaluation des accords commerciaux avec les pays d'Amérique Centrale et les pays andins

Le 1er décembre, un échange de vues s'est tenu en commission du Commerce international (COM INTA) du Parlement européen au sujet de la mise en œuvre des volets commerciaux de l'accord d'association entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale (Honduras, Nicaragua, Panama, Costa Rica, El Salvador et Guatemala) et de l'accord commercial entre l'Union européenne et les pays andins (Colombie, Pérou et Équateur).

Ces accords ont été signés en 2013 (et en 2017 dans le cas de l'Équateur, qui s'est joint à l'accord entre l'Union européenne et la Colombie et le Pérou) et leur volet commercial est d'application à titre provisoire, dans l'attente d'une ratification de leurs autres volets par l'ensemble des législateurs des Etats membres.

Le fait que les autres volets de ces accords (volet environnemental et volet social) ne soient toujours pas appliqués, près de 10 ans après leur signature, a été au centre des discussions lors de cet échange de vues. En effet, seuls deux parlements n'ont à ce jour pas ratifié ces accords, les parlements wallon et bruxellois.

L'impact limité de ces accords, en particulier sur les conditions environnementales et de travail dans ces états tiers et le besoin de les aligner sur les nouveaux standards européens en la matière, a également été abordé à plusieurs reprises par les membres de la COM INTA.

Enfin, il a été évoqué la possibilité de retirer à certains de ces pays les conditions favorables d'accès au marché européen dont ils disposent. C'est le cas notamment du Nicaragua, en raison de la situation politique actuelle et de l'érosion de la démocratie dans le pays et du Honduras, pour lequel les Etats-Unis envisagent de bannir l'importation de sucre, en raison de suspicions de travail forcé dans le secteur.

Concernant les critiques envers ces accords et les demandes de réforme de ces derniers, afin de les aligner sur les nouvelles lignes directrices de l'Union européenne en matière d'accords commerciaux, la Commission européenne a souhaité rappeler que la ratification de ces accords est une condition préalable à toute réforme.

Vous pouvez revoir ces échanges au lien suivant : [COM INTA 1/12](#)

## AGRICULTURE – Une série d'aides agricoles fixées au Journal officiel pour la campagne 2022

Plusieurs arrêtés relatifs aux aides agricoles pour la campagne 2022 en France ont été publiés au Journal officiel le 24 novembre 2022.

Un arrêté fixant les montants du paiement redistributif et en faveur des jeunes agriculteurs introduit les changements suivants :

- Le montant du paiement redistributif fixé à 48,40 euros par hectare est remplacé par le montant de 49,70 euros par hectare ;
- Le montant du paiement en faveur des jeunes agriculteurs fixé à 65,19 euros par droit activé est remplacé par le montant de 102,00 euros par droit activé.

En outre, un second arrêté fixe l'ensemble des coefficients stabilisateurs budgétaires appliqués aux montants des indemnités compensatoires de handicap naturel dans les régions d'Outre-mer à 100%.

Vous pouvez consulter ces deux textes aux liens suivants : [arrêté 1](#) et [arrêté 2](#).

## **OUTRE-MER – Interventions de Marc Fesneau et de Jean-François Carencio au Conseil d'administration de l'ODEADOM**

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, M. Marc Fesneau, et le ministre délégué, chargé des Outre-mer, M. Jean-François Carencio ont participé le 25 novembre au conseil d'administration de l'Office de Développement de l'Economie Agricole d'Outre-mer (ODEADOM).

Plusieurs mesures mises en place par le Gouvernement afin de soutenir l'agriculture ultramarine ont été abordées lors de ce conseil d'administration :

- La mise en place d'une nouvelle aide aux planteurs de canne à sucre de 19 M€/an sur les 6 prochaines années sera financée par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, en complément du soutien annuel de 600M€.
- Une enveloppe de 10 M€ déployée grâce au plan de résilience gouvernementale pour compenser une partie des surcoûts liés à l'alimentation animale dans les outre-mer, en plus des 4,4 millions d'euros prévus dans le plan global de maîtrise sanitaire de La Réunion.
- Une enveloppe complémentaire de 750 000€ en faveur de la lutte contre la leucose bovine à La Réunion.
- L'approbation de 60 M€ de projets liés à l'agriculture ultramarine dans le cadre du plan de relance.

En outre, le soutien annuel alloué par le ministère des Outre-mer à l'ODEADOM passera de 3 à 6 M€ en 2023 et sera orienté sur les besoins des productions destinées à la consommation locale.

Au niveau national, des engagements seront pris le jeudi 8 décembre dans le cadre de l'« Oudinot du pouvoir d'achat », afin de favoriser les circuits locaux et d'inclure davantage ceux-ci dans les « boucliers qualité prix » mis en place par le Gouvernement.

Les ministres ont également indiqué que la dotation allouée aux DROM dans le cadre du budget du plan national Ecophyto a été augmenté de 50% et que la Commission des usages orphelins continue son travail afin de faciliter la mise en place de solutions phytosanitaires adaptées aux Outre-mer.

Finalement, concernant la filière sucrière des DROM, les ministres ont fait savoir qu'ils sont convaincus de la qualité du dossier d'activation d'une clause de sauvegarde multilatérale à destination de la Commission européenne. Ce dossier a en effet été préparé conjointement avec la filière depuis de nombreux mois afin de répondre à la dégradation continue des positions commerciales des sucres des DROM sur le marché européen.

## **POSEI – La Commission européenne annonce une évaluation de la mise en œuvre du POSEI pour 2024**

La Commission européenne a annoncé qu'elle ouvrira une consultation publique afin d'évaluer la mise en œuvre du POSEI (programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité) sur la période de programmation 2014-2020.

Cette période de contribution sera ouverte au public au deuxième trimestre 2023 et devrait aboutir sur la publication d'une évaluation du POSEI par la Commission au deuxième trimestre 2024. Sa page dédiée est accessible au lien suivant : [Politique agricole commune – Mesures de soutien en faveur des régions ultrapériphériques et des îles mineures de la mer Égée \(évaluation\)](#)

Pour rappel, le POSEI est un programme de financement dédié aux régions ultrapériphériques et visant à soutenir le secteur de l'agriculture dans ces territoires. Il est intégré à la Politique Agricole Commune (PAC) et répond à trois objectifs principaux :

- Soutenir la compétitivité des filières agricoles traditionnelles ;
- Assurer le développement des filières de diversification, qu'elles soient animales ou végétales ;
- Garantir l'approvisionnement des marchés locaux en produits agricoles essentiels, sans porter préjudice à la production locale.

Pour atteindre ces objectifs, le POSEI dispose d'allocations européennes annuelles s'élevant à 278,41 millions d'euros pour la France, 268,42 millions d'euros pour l'Espagne et 106,21 millions d'euros pour le Portugal.

## **DÉCHETS – Révision du règlement "transferts des déchets" : rapport adopté en commission de l'Environnement du Parlement européen**

La commission de l'Environnement du Parlement européen (COM ENVI) a adopté le 1er décembre son projet de rapport relatif à la révision du règlement « transferts de déchets » avec 76 voix pour, zéro voix contre et 5 abstentions.

La proposition de la Commission européenne relative au règlement sur les transferts de déchets introduit des règles beaucoup plus strictes en matière d'exportations vers les pays non-membres de l'OCDE, ainsi qu'un suivi plus étroit des exportations vers les pays de l'OCDE.

Les députés européens, dans le rapport de la COM ENVI, ont prévu des règles encore plus strictes, en interdisant les exportations de déchets plastiques vers les pays tiers, y compris ceux membres de l'OCDE.

Or, ces dispositions posent problème pour certaines régions ultrapériphériques, en particulier Mayotte et la Réunion, qui envoient principalement leurs déchets dans les pays de l'OCDE et dans des

pays non-membres de l'OCDE (Inde, Malaisie et Afrique du Sud) en raison de l'absence de routes maritimes vers la France, des émissions de carbone élevées pour exporter les déchets vers l'UE et du coût du transport.

Pourtant, aucune dérogation n'a été prévue par ce rapport afin de tenir compte des spécificités de ces régions, comme il est pourtant possible en vertu de l'Article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne.

Le projet de rapport sera voté en session plénière du Parlement européen en janvier 2023.

## AGENDA DE LA SEMAINE

Semaine du 5 décembre au 9 décembre 2022

	Conseil de l'UE / Conseil européen	Parlement européen	Commission européenne
Lundi 05/12	<p style="text-align: center;"><u>Instances préparatoires</u> (Bruxelles)</p> <p>Comité spécial Agriculture</p>	<p style="text-align: center;"><u>Négociations interinstitutionnelles</u> (Bruxelles)</p> <p>Trilogue sur le règlement visant à réduire au maximum le risque de déforestation mondiale et de dégradation des forêts associé à certains produits de base mis sur le marché de l'UE ou exportés à partir de l'UE</p>	
Mardi 06/12			
Mercredi 07/12			
Jeudi 08/12			
Vendredi 09/12	<p style="text-align: center;"><u>Instances préparatoires</u> (Bruxelles)</p> <p>Comité de la politique commerciale</p>		